

DÉLIBÉRATION N°2023-24_030
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 19 décembre 2023

6 – Affaires statutaires

Point n° 6.2 « Désignation au poste de direction des Presses Universitaires de Franche-Comté (PUFC) »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VISA(S)

VU les statuts de l'université modifiés par la délibération du conseil d'administration n° 2021-22_085 du 31 mai 2022 ;

VU les statuts du service commun des PUFC ;

VU l'avis du conseil de gestion des PUFC.

Conformément aux statuts des PUFC, la personne en charge de sa direction est un enseignant chercheur titulaire ou une personne en activité à l'université de Franche-Comté, nommée par la présidente de l'université sur proposition du conseil d'administration de l'uFC après appel à candidature. Le conseil de gestion peut exprimer, à la majorité absolue de ses membres un avis transmis à la présidente de l'université avant sa proposition. Le mandat est de quatre années, renouvelable.

Madame France MARCHAL NINOSQUE a présenté sa candidature suite à l'appel à candidature au poste de direction des PUFC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration proposent à la présidente de l'université de nommer Madame France MARCHAL NINOSQUE à la direction des PUFC.



Besançon, le 22 décembre 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A blue ink signature of Thierry CAMUS, written in a cursive style, is positioned above the name 'Thierry CAMUS'.

Thierry CAMUS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté